



Téléphone 02 48 76 51 08  
 Télécopie 02 48 76 50 10  
 E-mail : mairie@beffes.fr  
 Site : www.beffes.fr

## LISTE DES DELIBERATIONS

*Séance du 19 Septembre 2025*

L'an 2025 et le 19 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LE CAM Olivier, Maire.

**Présents** : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean  
**Excusé(s)** : M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s)** : Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 12/09/2025

**Date d'affichage** : 12/09/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PERRIN Jean

N°	Objet	Etat
2025038	Vente parcelles AM65 et AM68	Approuvé
2025039	Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet	Approuvé
2025040	Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	Approuvé
2025041	Création de 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	Approuvé
2025042	CREATION D'EMPLOI DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET	Approuvé
2025043	Convention de partenariat Agence Postale Communale	Approuvé
2025044	Adhésion de la commune de Veaugues au SIAEP de la région de Sancergues	Approuvé
2025045	Adhésion C.A.U.E	Approuvé
2025046	Vente parcelle AL 477	Approuvé
2025047	Accès déchetteries	Approuvé
2025048	Rétrocession de la concession funéraire n°425	Approuvé
2025049	Subvention exceptionnelle association OLVA	Approuvé

2025050	Vente des garages rue des écoles	Approuvé
2025051	Vente des logements 12-14 rue des écoles	Approuvé
2025052	Tarifs locations Chabrolles ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2021052 du 24/09/2021	Approuvé
2025053	Tarifs Plongée Chabrolles ANNULE ET REMPLACE le délibération n°202009 du 07/02/2020	Approuvé

Le Maire,  
Olivier LE CAM



**MAIRIE**  
18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : [www.beffes.fr](http://www.beffes.fr)



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025038-DE

**Berger Levraud**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2025.

**Présents** : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s)** : M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s)** : Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PERRIN Jean

### Vente parcelles AM65 et AM68

**Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant souhaiterait acquérir un terrain communal situé rue des écoles, composé des parcelles AM65 et AM68.**

La parcelle principale AM68 d'une contenance de 3280 m<sup>2</sup> est située en zone N et en zone inondable. La parcelle AM65 est située en zone UB mais est attenante à la précédente et ne mesure que 333m<sup>2</sup>. Ces 2 parcelles ne sont donc d'aucune utilité pour la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Décide de vendre le terrain communal rue des école, cadastré AM65 et AM68 au prix de 4000 € hors frais de notaire,
- Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous les documents se rapportant à cette vente

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE**  
18320 BEFFES



Téléphone : 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : [www.beffes.fr](http://www.beffes.fr)



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025039-DE

Berger Levraud

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

### Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet

*Le Maire rappelle à l'assemblée :*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

Décide de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 25/35ème à compter du 01/10/2025.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE**  
18320 BEFFES



Téléphone : 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025040-DE

Bergé  
Levraut

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie  
le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER  
Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND,  
SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy,  
HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M.  
DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35/35ème à compter du 01/10/2025.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE****18320 BEFFES**

Téléphone : 02 48 76 51 08  
 e-mail : mairie@beffes.fr  
 site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025041-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
 Présents : 8  
 Votants : 10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
 le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
 ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
 en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
 explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la  
 Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) avant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

### Création de 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

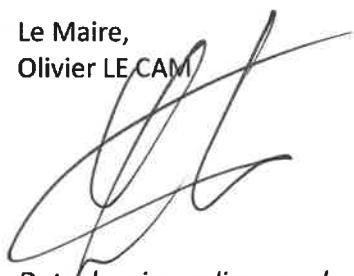
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Décide de créer 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35/35ème à compter du 01/10/2025.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE**

18320 BEFFES



Téléphone : 02 48 76 51 08  
 e-mail : mairie@beffes.fr  
 site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025042-DE

Berger Levraud

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
 le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## CREATION D'EMPLOI DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

***Le Maire, rappelle à l'assemblée :***

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

***Conseil Municipal après en avoir délibéré***

Décide de créer un poste de Rédacteur à Temps Complet à compter du 01/10/2025 pour occuper les fonctions de secrétaire général de mairie.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE****18320 BEFFES**

Téléphone : 02 48 76 51 08  
 e-mail : mairie@beffes.fr  
 site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025043-DE

Berser  
Levfaul

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
 en exercice : 14  
 Présents : 8  
 Votants : 10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
 le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
 ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
 en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
 explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la  
 Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## Convention de partenariat Agence Postale Communale

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

La convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 29/09/2025.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être librement fixée entre 1 et 9 ans non reconductible,
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h,
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1<sup>er</sup> euro réalisé,
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible,
- Une rémunération valorisant l'activité.

Nous restons éligibles à l'indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, nous pourrons également dépasser cette rémunération si notre activité dépasse le montant forfaitaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec La Poste pour une durée de 9 ans non reconductible.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE**  
18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025044-DE

Berger Levrault

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie  
le 12/09/2025.

**Présents** : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER  
Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND,  
SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy,  
HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s)** : M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s)** : Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M.  
DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PERRIN Jean

## Adhésion de la commune de Veaugues au SIAEP de la région de Sancergues

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5214-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 juillet 1945 modifié portant création du syndicat d'AEP de la  
région de Sancergues ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Veaugues en date du 03 juillet 2025  
sollicitant le transfert de la compétence EAU POTABLE de la commune au SIAEP de la région de  
Sancergues ;

Vu la délibération du SIAEP de la région de Sancergues du 21 juillet 2025, acceptant la demande  
d'adhésion de la commune de Veaugues ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à la demande  
d'adhésion de la commune de Veaugues au SIAEP de la région de Sancergues.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE**  
18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025045-DE

Berser  
Levivault

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la  
Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER  
Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND,  
SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON  
Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M.  
DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## Adhésion C.A.U.E

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'année 2025, pour un montant forfaitaire de 100€.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025

**MAIRIE**  
18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025046-DE

Berger Levraud

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## Vente parcelle AL 477

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant souhaiterait acquérir un terrain communal situé sur la parcelle AL 477.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- Décide de vendre le terrain cadastré AL 477 au prix de 600 €,
- Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous les documents se rapportant à cette vente

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025



Téléphone : 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025047-DE

Berger Levraud

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la  
Mairie le 12/09/2025.

**Présents** : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s)** : M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s)** : Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PERRIN Jean

## Accès déchetteries

*Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines communes de la CDC Berry Loire Vauvise sont intéressées pour avoir accès à la déchetterie de Sancergues.*

Le SICTREM propose donc aux communes de choisir à quelle déchetterie elle souhaite avoir accès :

- Déchetterie de Sancergues : Surcout de l'ordre de 70€/badge + pas de possibilité d'accéder à une autre déchetterie
- Déchetterie de La Charité sur Loire : pas de surcout + possibilité pour les habitants qui le souhaite d'acheter un badge 120 € afin d'accéder à la déchetterie de Sancergues.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- Décide de rester à la déchetterie de La Charité sur Loire.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*

**MAIRIE**

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08  
 e-mail : mairie@beffes.fr  
 site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025048-DE

Berser  
Levraut**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
 Présents : 8  
 Votants : 10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
 le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2025.

**Présents** : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s)** : M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s)** : Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PERRIN Jean

**Rétrocession de la concession funéraire n°425**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2213-7 et suivants et L.2122-22 ;

Considérant que pour être accordée, la rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères, notamment :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession,
- La concession doit être vide de tout corps,
- Le titulaire de la concession ne doit pas faire une opération lucrative en rétrocédant sa concession.

Considérant la demande de rétrocession, d'une concession funéraire faite en date du 25/07/2025 à la commune de Beffes par Mme YAKAR Denise ;

Considérant que cette demande fait suite à l'achat d'une nouvelle concession type caveau au cimetière de Beffes ;

Considérant que cette concession a été acquise pour une durée de 50 ans, au montant de 550 euros ;

Considérant que l'exhumation des cendres de Monsieur YAKAR Claude a été réalisée pour réinhumation dans le caveau le 24/09/2025 qu'en conséquence la cavurne n°425 est vide ;

Considérant que la Commune remboursera au titulaire la somme correspondante au temps de concession qu'il reste à courir ;

Considérant que la durée qui restait à encourir avant la date d'échéance de la concession au moment de la première demande de rétrocession était de **QUARANTE HUIT ANS** ;

Considérant que le calcul du remboursement serait le suivant (550€/50 ans) x 48 ans soit la somme de **CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (528€)** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de membres présents :

- La rétrocession de la concession n°425 de la commune de Beffes pour une durée de 99 ans, au motif que le titulaire n'en a plus usage eu égard à l'achat d'une nouvelle concession sur ce même cimetière.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025

**MAIRIE**  
18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025049-DE

Berser  
Levraut

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## Subvention exceptionnelle association OLVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300.00 € à l'association OLVA pour les frais occasionnés pour l'organisation de la fête des Coucous 2025.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025



Téléphone : 02 48 76 51 08  
 e-mail : mairie@beffes.fr  
 site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025050-DE

Berger Levaillant

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
 Présents : 8  
 Votants : 10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
 le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
 ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
 en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
 explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la  
 Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## Vente des garages rue des écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre les garages situés sur les parcelles AM70 et AM 71 au plus offrant, avec un minimum fixé à 3000€.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
 Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
 M. PERRIN Jean

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025



Téléphone 02 48 76 51 08  
e-mail : mairie@beffes.fr  
site : [www.beffes.fr](http://www.beffes.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025051-DE

Bergier Levreault

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

## Vente des logements 12-14 rue des écoles

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

***Mr le Maire informe le conseil municipal que les logements situés au 12 & 14 rue des écoles ont fait l'objet d'une proposition d'acquisition auprès des services de la mairie.***

Considérant que lesdits logements dépendent du domaine privé de la commune,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre des logements en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune dispose.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

- Décide de vendre les logements situés au 12 et 14 rue des écoles cadastrés AL474 et AL 476 au prix de 32 500 € chacun,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents de rapportant à cette vente.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025



Téléphone 02 48 76 51 08  
 e-mail : mairie@beffes.fr  
 site : www.beffes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025052-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
 le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
 ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
 en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
 explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la  
 Mairie le 12/09/2025.

**Présents :** M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s) :** M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s) :** Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. PERRIN Jean

### Tarifs locations Chabrolles

#### **ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2021052 du 24/09/2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs pour les locations de Chabrolles (bungalows, vélocamping, halte nautique) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<b>Halte Nautique pour 24h eau-élec</b>	Bornes 1 à 12	8.00 €
	Borne 13 (péniche)	15.00 €
<b>Bungalows</b>  <b>Tourisme &amp; plongée</b>	1 nuitée	60.00 €
	3 nuitées	135.00 €
	1 semaine (7 nuits)	250.00 €
	4 semaines (28 nuits)	750.00 €
	Supplément animal/jour	5.00 €
	Option ménage	30.00 €

<b>Camping gratuit -4ans</b>	1 personne	8.00 €
	Lavage (+dose lessive)	5.00 €
	Supplément animal/jour	2.00 €
	<b>du 01/10 au 31/03</b>	
	Emplacement caravane/nuit	8.00 € + 8.00 €/pers
	Emplacement camping-car/nuit	8.00 € + 8.00 €/pers

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025

**MAIRIE****18320 BEFFES**

Téléphone 02 48 76 51 08  
 e-mail : mairie@beffes.fr  
 site : [www.beffes.fr](http://www.beffes.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 018-211800255-20250925-2025053-DE

Berser  
Levraut**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19/09/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 Septembre à 18:30,  
 le Conseil Municipal de la Commune de BEFFES s'est réuni à la MAIRIE, lieu  
 ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CAM Olivier, Maire,  
 en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes  
 explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le  
 12/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la  
 Mairie le 12/09/2025.

**Présents** : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, MM : PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : GODARD Marc à M. TARDIVON Guy, HERARD Claude à M. PERRIN Jean

**Excusé(s)** : M. DEBIENNE Frédéric

**Absent(s)** : Mmes : FERNANDES Virginie, METENIER Martine, M. DESPIEGALAERE Thierry

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PERRIN Jean

**Tarifs Plongée Chabrolles****ANNULE ET REMPLACE le délibération n°202009 du 07/02/2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des créneaux de plongé de Chabrolles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

<b>CRENEAUX SEMAINE</b>	
Créneau de 2h	85.00 €
2 créneaux successifs	128.00 €
Journée complète	215.00 €
<b>CRENEAUX WEEK-END</b>	
Créneau de 2h	128.00 €
2 créneaux successifs	175.00 €
Journée complète	290.00 €
<b>FORFAIT GONFLAGE</b>	
La journée	50.00 €
<b>FORFAIT SEMAINE 5 JOURS</b>	
Du lundi au Vendredi	845.00 €

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Olivier LE CAM



Le secrétaire de séance :  
M. PERRIN Jean



*Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23/09/2025*